

**OBJET :**

1. Validation du compte rendu du CA du 12/12/2024
2. Communication du Président
3. Débat d'orientations budgétaires 2025
4. Questions diverses

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Epina-y-sous-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien ALLOUCH, Président du CCAS.

**Etai**ent présents :

Monsieur ALLOUCH, Président du CCAS  
Messieurs HEDJEM (Vice-président) – PERRAULT et VILLENEUVE  
Mesdames NEDAUD - THUAUD - ROSE et MEVAA BEKOLO  
Formant la majorité des membres en exercice

---

**Etai**ent absents (es) excusé (es) :

Madame ROUFF  
Monsieur BENIDJER

---

**Date de la convocation**  
19 mars 2025

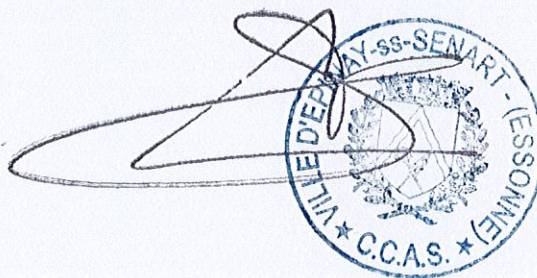
**Etai**ent absents :  
Madame BOURGEOIS  
Messieurs PUJALS - BRINIS

**Date d'affichage** : 28/03/2025

**Nombre de présents** : 8

**Nombre de pouvoirs** : 0

**Nombre de votants** : 8



**Séance du conseil d'administration du 27 mars 2025**

**n° 2025-03-01**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Epina

Les membres présents peuvent délibérer conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles.

**CCAS – Débat d'orientations budgétaires 2025**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**Vu** le code général des collectivités locales, notamment l'article L2312-1, D2312-3 et R 2313-8,

**Vu** l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et le décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016,

**Vu** le code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le rapport de présentation sur les orientation budgétaires 2025

**Considérant** que le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT, qui expose les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement,

**Considérant** que le débat d'orientations budgétaires fait l'objet d'un vote (L. 2312-1 du CGCT) par lequel l'assemblée délibérante prend seulement acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires.

**Après** avoir entendu le rapport de Monsieur Damien ALLOUCH, Président du Centre Communal d'Action Sociale et après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration,  
A l'unanimité,**

**Prend** acte du débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 telles que précisées dans le rapport joint en annexe.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte : FAIT ET DELIBERE A EPINAY-SOUS-SENART, LE 27/03/2025

**Damien ALLOUCH**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Maire d'Epina**y-sous-Sénart  
**Président du CCAS**

